REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE

B.P. 34430 Yaoundé
Tél. (+237) 222 23 49 59

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

N° 0490 /CRP/MINFOF/CAB

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance de l'opinion publique qu'un incident tragique impliquant des éléphants est survenu le jeudi 19 novembre 2026, aux environs de 16 heures, dans le secteur de Crater Lake, situé à l'intérieur du Parc National du Mont Cameroun, Région du Sud-Ouest.

Cet incident a malheureusement coûté la vie à un touriste de nationalité suisse, qui participait à une randonnée au sein d'un groupe de onze (11) personnes, composé de six (06) touristes, d'un (01) guide et de quatre (04) porteurs.

Les services locaux du Ministère des Forêts et de la Faune, en liaison avec les autorités administratives, judiciaires, sécuritaires et sanitaires territorialement compétentes, ont engagé les diligences nécessaires à la prise en charge des personnes concernées, à la récupération de la dépouille et à la clarification des circonstances de ce drame.

Le Ministre des Forêts et de la Faune déplore vivement cette perte en vie humaine et adresse, au nom du Gouvernement camerounais et en son nom personnel, ses condoléances les plus attristées à la famille du défunt, à ses proches ainsi qu'à la communauté suisse. Il exprime également sa profonde compassion aux autres membres du groupe, durement éprouvés par cet événement.

Il réaffirme l'importance particulière que le Gouvernement attache à la sécurité des visiteurs des aires protégées et à la prévention des risques liés à la présence d'animaux sauvages dans leur habitat naturel.

A cet égard, il invite les visiteurs à se conformer strictement aux prescriptions de sécurité, à emprunter les itinéraires autorisés et à respecter les instructions des personnels habilités, sans préjudice des mesures de prévention et de sécurisation relevant des services compétents.

Enfin le Ministre des Forêts et de la Faune réitère l'engagement du Gouvernement à promouvoir un tourisme de nature responsable, conciliant la protection des personnes, la conservation de la biodiversité et le respect du comportement naturel de la faune sauvage.

Fait à Yaoundé, le 21 NOV 2026

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO

Scanned with CamScanner